



## La période d'option de vente pour les actions Fastweb débutera le 14 février 2011

**Suite au succès de l'offre publique d'achat sur les actions restantes de Fastweb, Swisscom a fixé avec la Consob, l'autorité italienne de surveillance des marchés boursiers, et avec Borsa Italiana S.p.A. les conditions de la procédure d'option de vente. La contrepartie a été fixée à 18 euros par action et la période d'option de vente débutera le 14 février 2011 et se terminera le 14 mars 2011.**

Suite à l'offre publique d'achat des actions de Fastweb S.p.A. qui s'est déroulée entre le 11 octobre et le 12 novembre 2010, Swisscom, par le biais de sa filiale Swisscom Italia S.r.l. («Swisscom Italia») a porté sa participation dans le capital social de Fastweb de 82,082% à 94,834%. A l'issue de l'offre, Swisscom a racheté sur le marché 130 000 actions supplémentaires de Fastweb, ce qui porte sa participation actuelle à 94,997%. Swisscom entend désormais acquérir la totalité (100%) du capital social de Fastweb en exécutant la procédure d'option de vente en vertu de l'article 108, al. 2, du TUF (l'«option de vente») et radier le titre de la cote. Concernant la procédure d'option de vente, Swisscom communique que la Consob:

(a) par décision n° 17650 a fixé, en vertu de l'article 108, al. 4, du décret législatif 58/1998, tel que modifié et intégré ultérieurement («TUF»), à 18 euros la contrepartie pour chaque action ordinaire de Fastweb S.p.A. («Fastweb» ou l'«Emetteur»), en rapport avec l'exécution de l'option de vente par Swisscom Italia portant sur 3 977 542 actions ordinaires de Fastweb encore en circulation, correspondant à 5,003% du capital social de l'Emetteur; et

(b) par note n° 11009506 a autorisé la publication du document complémentaire au document d'offre, ayant pour objet la procédure d'exécution par Swisscom Italia de l'option de vente (le «Document complémentaire»).

Il est rappelé que, suite à l'offre publique d'achat sur les actions ordinaires de Fastweb menée par Swisscom Italia, et conclue le 12 novembre 2010 (l'«Offre»), ladite Swisscom Italia, comme indiqué dans l'annonce des résultats définitifs de l'Offre publiée le 18 novembre 2010 dans les quotidiens «MF», «Il Sole 24Ore» et «Corriere della Sera», détient désormais 75 400 553 actions Fastweb, ce qui équivaut à 94,834% du capital social de l'Emetteur, dont:

(i) 10 138 612 actions Fastweb, soit 12,752% du capital social de l'Emetteur, apportées dans le cadre de l'Offre;

(ii) 65 261 941 actions Fastweb, soit 82,082% du capital social de l'Emetteur, déjà détenues par Swisscom Italia auparavant.

Après la publication de l'annonce des résultats définitifs de l'Offre, Swisscom Italia a racheté sur le marché 130 000 actions Fastweb au total, équivalant à 0,164% du capital social de l'Emetteur. Vous trouverez ci-dessous les détails des rachats en question: 8 000 actions acquises le 23 novembre 2010, 31 218 actions acquises le 24 novembre 2010, 12 823 actions acquises le 25 novembre 2010, 19 371 actions acquises le 26 novembre 2010, 15 721 actions acquises le 29 novembre 2010 et 42 867



**swisscom**

**Communiqué de  
presse**

actions acquises le 30 novembre 2010. Toutes les actions ont été acquises à un prix ne dépassant pas le montant de l'Offre, fixé à 18 euros pour chaque action Fastweb.

Suite à ces acquisitions, Swisscom Italia détient aujourd'hui 75 530 553 actions Fastweb, soit 94,997% du capital social de l'Emetteur, le marché détenant encore 3 977 542 actions Fastweb (les «Actions restantes») équivalant à 5,003% du capital social de l'Emetteur.

Etant donné qu'à l'issue de l'Offre, Swisscom Italia détenait plus de 90% mais moins de 95% du capital social de l'Emetteur, et qu'elle a déclaré ne pas vouloir procéder au remplacement des actions en bourse, Swisscom Italia est tenue d'observer la procédure d'option de vente, c'est-à-dire de racheter les actions restantes aux détenteurs qui présenteront une demande de vente.

### **Contrepartie pour l'exécution de l'option de vente**

Comme indiqué, la contrepartie en espèces pour chaque action ordinaire de Fastweb qui sera mise en vente s'élève à 18 euros. La contre-valeur maximale de l'option de vente calculée en cas de vente de la totalité des actions restantes sera donc de 71 595 756 euros.

### **Période de présentation des demandes de vente**

Comme convenu avec Borsa Italiana S.p.A., la période de présentation des demandes de vente débutera le 14 février 2011 et se terminera le 14 mars 2011 inclusivement, de 8h30 à 17h30, sauf prolongation.

### **Date de paiement de la contrepartie**

La date de paiement de la contrepartie est fixée au 18 mars 2011.

L'intermédiaire chargé de coordonner la collecte des demandes de vente est la Banca IMI S.p.A. (Gruppo Intesa Sanpaolo).

Pour tout complément d'information au sujet de la procédure d'exécution de l'option de vente, nous vous prions de consulter le Document complémentaire qui sera mis à la disposition du public à compter du 11 février 2011 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, auprès du siège de Fastweb et de Swisscom Italia à Milan, Via Caracciolo 51, et auprès du siège de Borsa Italiana S.p.A. à Milan, Piazza degli Affari 6.

Le Document complémentaire et le formulaire de demande au moyen duquel chaque détenteur d'actions Fastweb pourra présenter sa demande de vente peuvent également être consultés sur le site Internet [www.swisscom.com/fastweb-offer](http://www.swisscom.com/fastweb-offer).

Nous vous rappelons que le Document complémentaire doit être lu conjointement avec le Document d'Offre publié le 8 octobre 2010.

Berne, le 9 février 2011 / 21:30